



Prêt professionnel et compte courant indissociables ???

Par **Potier Clement**, le 17/07/2018 à 12:57

Bonjour à tous,

J'ai une question suite à un litige avec ma banque qui commence par un H et termine par un C pour ne pas la citer.

J'ai un prêt **[s]professionnel[/s]** (reste 190ke à rembourser) pour l'achat de mon fonds de commerce **[s]garanti[/s]** en totalité par la BPI.

Ma banque ne m'a jamais accordé le moindre découvert et encore ce matin UN prélèvement a fait basculé le compte en négatif(-300€).Ce prélèvement a été immédiatement rejeté alors même que nous avons remis un chèque de 21ke le matin même.

J'ai pour le coup ouvert un autre compte dans un autre banque, avec une autorisation de découvert etc...

Mon banquier (H...C) m'informe aujourd'hui que si je clôture le compte sur lequel les échéances sont prélevées je dois rembourser la totalité de mon crédit...

Est-ce vrai ?

Par **Visiteur**, le 17/07/2018 à 14:45

Bjr

Oui, le crédit doit être remboursé par débit sur ce compte lorsque la banque ne pratique pas le prélèvement chez une autre.

Par **Peretto**, le 17/07/2018 à 19:48

Ce que vous pouvez faire C'est de garder vos compte ouvert au 2 banques , gérer votre entreprise et ses compte sur le nouveau , et faire uniquement le transfert de la mensualité du compte nouveau vers l'ancien .

Cela peut coûter un peu plus cher .

Ou bien faire racheter votre prêt par votre nouvelle banque et la vous pourrez fermer le

compte ancien.